

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 31 (1923)

Heft: 9

Rubrik: La Croix-Rouge suisse en 1922 : extraits du rapport de la Direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

REVUE MENSUELLE
SOINS DES MALADES ET HYGIÈNE POPULAIRE

Sommaire

	Page		Page
La Croix-Rouge suisse en 1922, extraits du rapport de la Direction	97	Nouvelles de l'activité des sociétés : Alliance suisse des gardes-malades, section de Bâle; section de Bâle-Hôpital; section de Berne; section de Genève; section de S ^t -Gall; section de Zurich	108
Samaritains, attention!	100		
Le centenaire de Pasteur	101		
Assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des samaritains	105		

La Croix-Rouge suisse en 1922. Extraits du rapport de la Direction

Ainsi que notre journal a l'habitude de le faire chaque année, nous donnons ici un extrait du rapport de la Direction sur l'activité de la Croix-Rouge suisse en 1922.

Après avoir mentionné la mort du D^r Schenker, avoir passé en revue les séances de la Direction et l'assemblée générale, signalé la fondation d'une nouvelle section à Romont, le rapport s'occupe des **samaritains**. Le travail des samaritains est d'un très grand intérêt pour la Croix-Rouge suisse, aussi avons-nous eu de fréquents rapports avec le Secrétariat de l'Alliance suisse des samaritains. Les buts de cette association sont très nettement définis, et ceux qui président aux destinées de l'Alliance ont la ferme volonté de ne pas les dépasser, mais d'endiguer les aspirations et les désirs des samaritains actifs.

Dans le domaine du secourisme, des progrès peuvent et doivent être réalisés,

mais ces progrès ont pour but de s'adapter aux besoins nouveaux de la population. Ils ne doivent pas s'égarer à des amusements scientifiques ou à du dilettantisme pseudo-médical. Qu'on nous comprenne bien: nous aiderons toujours les samaritains à accomplir leurs devoirs de secouristes envers leur prochain, mais nous pensons que les principes d'eugénique et les théories de l'hérédité ne doivent pas primer les connaissances nécessaires à sauver la vie de ceux qui sont en danger. Ces sentiers que quelques samaritains omniscients ont voulu faire suivre à leurs adeptes doivent être abandonnés, et c'est au corps médical d'y veiller.

Nous croyons constater un certain relâchement dans la formation ou disons mieux, dans l'éducation des samaritains. On cherche trop souvent la quantité, alors que la qualité seule importe; on admet parfois n'importe quel cours pour l'obtention du diplôme de samaritain. C'est

ainsi, par exemple, qu'on a vu assister à un exercice d'alarme de jeunes membres qui n'avaient suivi qu'un cours de soins aux nourrissons! Il va de soi que ces gens ne savaient que faire en présence de sinistrés.

Les années des épidémies de grippe, pendant lesquelles on formait des samaritains « à la fournée », sont heureusement passées, aussi n'y a-t-il plus aucune raison aujourd'hui qui puisse justifier la formation hâtive des secouristes. Ou'on en revienne donc à l'éducation judicieuse des samaritains; le secourisme en bénéficiera sans aucun doute, et les critiques formulées ici et là — et parfois non sans quelques raisons — par des médecins tomberont d'elles-mêmes. Rappelons-nous que la collaboration des docteurs au travail des samaritains est indispensable pour que cette activité bienfaisante porte tous ses fruits.

Nous serions heureux si l'on voulait bien en revenir partout à la pratique ancienne: pour obtenir son admission dans une société de samaritains, il faut avoir suivi en premier lieu un cours de samaritains. Le perfectionnement des secouristes pourra être obtenu ensuite par des cours de soins aux malades, de puériculture, d'hygiène, etc.

En 1922 ont eu lieu 148 cours de samaritains, 86 cours de soins aux malades, 11 cours de soins aux nourrissons.

Ces derniers ont été subventionnés par la Croix-Rouge aux mêmes conditions que les autres. Mais, dès 1923, un règlement fixera les allocations et leurs conditions pour ces cours spéciaux.

La Croix-Rouge suisse a alloué:

Pour des cours de samaritains	Fr. 3360
Pour des cours de soins aux malades	» 2810
Pour des cours de puériculture	» 1000
Total	Fr. 7170

Les dépenses de la Croix-Rouge en faveur du secourisme se répartissent comme suit, en Suisse seulement:

Subvention à l'Alliance suisse	
des samaritains	Fr. 4500
Cours de moniteurs	» 1500
Subventions pour cours	» 6170
Frais de déplacements des experts aux examens.	» 460
Exercices de campagne	» 1000
Frais de ports des manuels d'instruction	» 235
Perte sur la vente des cartouches à pansements	» 414
Matériel d'instruction, entretien, magasinage, contrôle, expéditions	» 6670
Achats nouveaux de matériel	» 2464

Ces dépenses sont justifiées, puisque c'est la population suisse qui en retire tout le bénéfice.

Colonnes de la Croix-Rouge. La colonne d'Aarau ayant cessé d'exister, le nombre de ces formations sanitaires est réduit à 16. Le personnel de la colonne argovienne se recrutait non seulement au chef-lieu, mais dans les environs, de sorte qu'un contact constant était difficile à maintenir; en outre, l'intérêt manquait à Aarau à l'égard de cette unité.

Après de nombreux pourparlers entre le Secrétariat général de la Croix-Rouge, le médecin de la Croix-Rouge et le médecin en chef de l'armée, les statuts révisés des colonnes de transports ont pu être soumis au Département militaire qui les a approuvés.

La solde a été sensiblement augmentée. Une assurance de tout le personnel a été souscrite contre les accidents en cours de travail. La question des ordres de marche a été réglée d'une façon uniforme, elle ne donnera plus lieu à des interprétations différentes de la part des autorités,

La franchise de port pas plus que la gratuité des transports n'ont pu être obtenues jusqu'ici en faveur des colonnes; il en est malheureusement de même de la remise de la taxe de l'impôt militaire pour les membres des colonnes. La réponse reçue au sujet de cette taxe personnelle repose sur des prémisses fausses, de sorte que nous pouvons espérer qu'en revenant à la charge nous finirons par obtenir l'exemption de cet impôt.

Les nouvelles prescriptions augmentent les prestations financières de la Croix-Rouge d'une façon sensible, car l'assurance du personnel et la solde de tous les exercices obligatoires tombent à la charge de la Caisse centrale. Nous en supporterons les conséquences d'autant plus volontiers que nous verrons les colonnes progresser d'avantage, et les sections de patronage faire de leur côté un sérieux effort.

Dans les chapitres suivants, le rapport s'occupe des nombreuses publications de la Croix-Rouge, des journaux, de l'almanach, de la plaquette concernant les principes d'hygiène, qui sont largement répandus dans le pays. Une autre activité de la société, et à laquelle elle s'intéresse depuis plusieurs années, sont les conférences cinématographiques qui, en 1922, ont eu lieu au nombre de 170 dans toutes les régions du pays.

Plusieurs pages du rapport sont consacrées à l'**Expédition hospitalière en Russie**; nos lecteurs sont au courant de cette mission qui a pris fin en juin 1923. Nous constatons avec satisfaction que — depuis l'impression du rapport — tous les membres de l'expédition sont rentrés sains et saufs du pays des soviets.

Les colonnes de la Croix-Rouge sont actuellement au nombre de 16; les sec-

tions de la Croix-Rouge, 57; les sociétés de samaritains, 422; les sections de la Société militaire sanitaire, 23.

Les **comptes** de la Croix-Rouge présentent pour 1922 fr. 160 377.02 aux recettes et fr. 167 077.81 aux dépenses; le déficit de l'année est donc de fr. 6700.79. Par contre, la fortune de la société a passé de fr. 750 000 à fr. 810 000, grâce aux dons et legs qui ont été remis à la Croix-Rouge. En outre, la fortune des 57 sections dépassait au 31 décembre 1922 la somme de fr. 865 000.

Le nombre des membres des diverses sections était de 76 785 à fin décembre 1922, en diminution de près de 21 000 sur l'exercice précédent. Mais il est bon de se rappeler qu'en 1921 avait eu lieu une forte campagne de propagande et que dorés et déjà l'on savait que toutes les nouvelles recrues faites à ce moment ne resteraient pas fidèles quand le moment viendrait de payer les cotisations annuelles.

La valeur du **matériel** que possèdent les sections et les colonnes de la Croix-Rouge est évalué à fr. 390 000.

Le rapport annuel se termine par la liste des membres à l'étranger. Jusqu'ici, un très grand nombre de colonies suisses tenaient à envoyer leur obole à la Croix-Rouge suisse et bien des Suisses établis loin de la mère-patrie en faisaient de même. Hélas, nous devons constater que quatre sociétés seulement et quelques particuliers ont pensé à nous envoyer quelque chose. Nous leur en sommes d'autant plus reconnaissants et souhaitons que les temps deviennent moins durs, les changes meilleurs, et que nos compatriotes à l'étranger puissent de nouveau penser aux œuvres de bienfaisance de la mère-patrie!

